

DEMANDE DE LOCATION – PLACE DE PARC ET GARAGE

Immeuble _____	Localité _____
Locataire actuel _____	
Parc extérieur / intérieur / garage, n° _____	
Loyer mensuel CHF _____	
Date d'entrée souhaitée _____	Autres _____

1. Preneur de bail M. Mme

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Adresse e-mail : _____

Adresse officielle : _____ n° : _____ NPA, Localité : _____

Tél. privé : _____ Portable : _____ Tél. professionnel : _____

En cas de nationalité étrangère, type de permis de séjour : _____ Échéance permis de séjour : _____

Revenu annuel net

- moins de CHF 30'000.-
 CHF 30'000.- à CHF 45'000.-
 CHF 45'000.- à CHF 60'000.-
 CHF 60'000.- à CHF 75'000.-

- CHF 75'000.- à CHF 90'000.-
 CHF 90'000.- à CHF 105'000.-
 CHF 105'000.- à CHF 120'000.-
 plus de CHF 120'000.-

Marque du véhicule : _____

N° plaques : _____

Remarques : _____

DOCUMENTS EN PDF A FOURNIR EN COPIE POUR TOUS LES CANDIDATS,
SEULS LES DOSSIERS COMPLETS, REMPLIS ET SIGNÉS SERONT TRAITÉS

- Copie extrait de l'office des poursuites

PAR SA SIGNATURE, LE(S) DEMANDEUR(S) CERTIFIE(NT) QUE LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS DANS LE FORMULAIRE SONT CONFORMES À LA RÉALITÉ.
LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR CE FORMULAIRE SERONT TRAITÉS CONFORMÉMENT À LA LOI CANTONALE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES.

Par sa signature, le (la) candidat(e) atteste avoir pris connaissance des documents suivants :

- « Directive municipale fixant les conditions d'attribution et de location des places de parc de la Commune de Lausanne du 17 septembre 2012 » et déclare en accepter la teneur. Cette directive s'applique uniquement aux places de parc propriété de la Commune de Lausanne.



- Notice d'informations relative à la protection des données.

Date : _____

Signature: _____

Notice d'informations relative à la protection des données

But de la notice : Vous informer sur le traitement de vos données personnelles dans le cadre de votre demande de location auprès du **Service des Gérances de la Ville de Lausanne (GER)**.

1 Qui traite vos données personnelles ?

Le **Service des Gérances de la Ville de Lausanne** est le responsable du traitement des données collectées via ses formulaires de demande de location.

Contact :

- **E-mail :** gerances@lausanne.ch
- **Téléphone :** +41 21 315 49 49
- **Adresse :** Place Chauderon 9 – Étage E2, Case Postale 5032, 1001 Lausanne

2 Quelles données traitons-nous à votre sujet ?

Nous collectons uniquement les **données strictement nécessaires** à l'évaluation de votre candidature et à la gestion du contrat de bail. Cela inclut :

- Données d'identité : nom, prénom, date de naissance, type de permis de séjour (le cas échéant).
- Données de contact : adresse postale, téléphone, e-mail.
Données financières : fiches de salaire, extrait des poursuites (validité 3 mois), justificatif(s) de solvabilité.
- Données liées au logement : informations sur la situation locative actuelle (gérance, loyer).
- Données professionnelles : profession, employeur.
- Données spécifiques (uniquement pour les locaux commerciaux et places de parc) : type d'activité, marque et numéro de plaques du véhicule.

3 Dans quels buts traitons-nous vos données ?

Nous collectons et traitons vos données uniquement aux fins suivantes :

- Évaluer votre solvabilité afin de garantir votre capacité à satisfaire aux exigences financières découlant du contrat de bail.
- Sélectionner le locataire selon des critères définis dans les Directives municipales d'attribution.
- Établir et gérer le contrat de bail en cas d'attribution du bien.
- Respecter les obligations légales, notamment en cas de transmission requise aux autorités compétentes.

Aucune donnée ne sera collectée ou traitée au-delà de ce qui est strictement nécessaire à ces finalités.

4 Quelles bases juridiques servent au traitement de vos données ?

Le traitement de vos données repose sur les fondements juridiques suivants :

- Exécution du contrat de bail ou de mesures précontractuelles : évaluation de votre candidature et gestion de votre dossier locatif.
- Respect des obligations légales : transmission aux autorités compétentes lorsque requis (ex. fiscalité, formalités auprès du Contrôle des habitants)
- Intérêt légitime du Service des gérances : sélection de locataires solvables et prévention des impayés.

Seules les données strictement nécessaires à ces finalités sont collectées et traitées.

5 Combien de temps conservons-nous vos données ?

- Dossiers des candidats non retenus : détruits immédiatement après la fin du processus de sélection, sauf consentement pour une inscription en liste d'attente.
- Dossiers des locataires sélectionnés : conservés pendant toute la durée du bail, puis archivés selon les obligations légales en vigueur.

6 Comment protégeons-nous vos données ?

Nous prenons des mesures techniques, organisationnelles et juridiques pour garantir la sécurité et prévenir tout accès non autorisé (accès restreint aux seuls collaborateurs habilités, conservation sécurisée des dossiers numériques et papier, suppression des données lorsque leur conservation n'est plus nécessaire).

7 Quels sont vos droits ?

Vous avez le droit de :

- Accéder à vos données et en obtenir une copie
- Faire corriger ou compléter vos données
- Demander la suppression de vos données (sous réserve de bases légales)
- Demander que l'on cesse temporairement d'utiliser vos données dans certaines situations en cas de contestation
- Vous opposer à d'autres traitements, sauf obligation légale contraire

Pour exercer vos droits, contactez le Service des Gérances via les coordonnées fournies.

8 Avertissement sur les déclarations erronées

Nous vous informons que toute fausse déclaration dans votre formulaire de demande de location, y compris la transmission d'informations inexactes sur votre revenu ou votre emploi, peut entraîner l'annulation du bail, des poursuites civiles pour dommages et intérêts, ainsi que des conséquences pénales en cas de fraude (art. 146 et 251 du Code pénal suisse).

Directive municipale sur l'attribution des places de parc (directive 3)

Du : 06.09.2012
Entrée en vigueur le : 01.09.2025
Etat au : 07.08.2025

Directive municipale sur l'attribution des places de parc (directive 3)

Article 1

Le Service des gérances est compétent pour attribuer les places de parc disponibles à de nouveaux locataires, statuer sur les échanges de place et autoriser dans des cas exceptionnels les sous-locations.

Article 2

Pour l'attribution d'une place de parc, le service veille au respect des critères suivants :

- a) la ou le candidat est locataire d'un logement dans l'immeuble où elle ou il est candidat à l'attribution d'une place de parc ;
- b) la ou le candidat habite le quartier ;
- c) la ou le candidat dispose d'un commerce dans le quartier.

Article 3

Aucune place de parc située sur les domaines privés communaux ne doit être louée à des pendulaires.

Article 4

Le Service des gérances peut louer certaines places de parc à des sociétés œuvrant à réduire les déplacements par le partage de véhicules privés (par exemple : Mobility Carscharing).

Article 5

En dérogation à l'art. 2, une place de parc peut être attribuée aux candidates ou candidats suivants :

- pour les sites à faible demande et fort taux de vacance : candidates ou candidats habitant la commune de Lausanne ou disposant d'un commerce sur territoire lausannois.
- pour les sites à forte demande et faible taux de vacance : maintien en priorité des critères de l'art. 2. L'attribution aux candidates et candidats habitant la commune de Lausanne ou disposant d'un commerce sur territoire lausannois est autorisée en l'absence de candidat répondant aux critères premiers précités.

La présente directive s'applique à toutes les relations contractuelles conclues après sa date d'entrée en vigueur ou lors du renouvellement des contrats conclus antérieurement.

Adopté en Municipalité le 7 août 2025

Pour la Municipalité

Le syndic

Grégoire Junod



Le secrétaire municipal

Simon Affolter

